L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

[illegible]

Le rapport de Mac-Mahon a la présidence de la république et le bruit qui en a résulté... [illegible]

Les adversaires du parti conservateur... [illegible]

La question des traités de commerce en France.

Nous extrayons ce qui suit du compte-rendu de la séance de l'Assemblée du 7 juin :

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT.

M. de la Bouillerie, ministre du commerce.—Les premières négociations du nouveau gouvernement se sont portées sur l'application de la loi du 26 juillet 1873, relative à l'impôt sur les matières premières, sur les traités de commerce conclus ou à conclure et sur la proposition faite par M. Tirard, de suspendre la perception des droits nouveaux jusques au complet établissement des droits compensateurs.

Ces questions touchent à trois intérêts différents : l'intérêt financier, l'intérêt commercial et industriel, l'intérêt diplomatique.

En ce qui concerne l'intérêt diplomatique, voici la situation : Les traités avec l'Angleterre et la Belgique n'ont été obtenus par le gouvernement précédent que par des concessions qui réduisent notablement les avantages de la loi du 26 juillet 1873. Avec l'Italie, un protocole a été signé fixant les bases du traité à conclure ; mais rien encore n'est définitif ; avec les autres puissances, les négociations ne sont pas même ouvertes encore. Telle est la situation.

Il nous est permis d'espérer des autres puissances des dispositions favorables ; il n'y en aura pas moins des négociations longues et difficiles à suivre.

Même pour la Belgique et l'Angleterre, les traités conclus dépendront de votre décision sur la proposition de M. Tirard, puisque ces deux puissances ne sont engagées que sur les seuls droits compensateurs établis par la loi du 2 juillet 1872.

En ce qui concerne l'intérêt commercial et industriel, cette loi n'a satisfait ni les partisans ni les adversaires de la protection.

Quant à l'intérêt financier dans la situation que je viens d'indiquer, il est impossible de considérer comme une ressource réelle les 93 millions portés au budget. (Très bien ! très bien ! à droite.) En admettant même que toutes les difficultés soient levées, ce chiffre serait réduit, par les concessions déjà faites ou les concessions à faire, à 60 ou 70 millions.

Dans cet état de choses, nous ne vous proposons pas cependant de retirer la loi du 26 juillet 1872 parce que, d'une part, il ne faut retrancher du budget une ressource même hypothétique qu'en présentant le moyen de combler le déficit, et, de l'autre, parce qu'il convient d'avoir sur toutes ces questions qui touchent aux intérêts vitaux du pays l'avis des représentants du commerce et de l'industrie. (Vive approbation.)

Nous avons déjà les avis des chambres de commerce, nous venons de réorganiser le conseil supérieur du commerce. Il sera immédiatement saisi des questions à examiner ; ainsi étudiées, les propositions que nous vous présenterons auront le caractère d'une complète maturité.

Nous vous demandons en conséquence de surseoir pour peu de temps à toute décision sur la proposition de M. Tirard et sur les nouveaux traités de commerce. Nous avons lieu d'espérer que le gouvernement anglais et le gouvernement belge apprécieront les motifs de ce retard ; ils nous ont donné des preuves de bon vouloir que nous n'oublierons pas.

L'ajournement ne causera d'ailleurs aucun préjudice à nos relations commerciales, car la loi que vous avez votée au mois de mars dernier dit que les tarifs conventionnels resteront en vigueur jusqu'au vote de tarifs nouveaux.

Au nombre des questions soumises au conseil supérieur est celle de la surtaxe de pavillon qui a soulevé de vives réclamations de la part de l'Angleterre, seule à peu près à en souffrir ; la suppression de cette surtaxe a été un des éléments des nouveaux traités.

Alors même que ces traités ne devraient pas recevoir leur entière application, il y aurait toujours lieu de tenir compte des griefs fondés d'une nation amie. (Applaudissements.)

M. Tirard.—M. le ministre du commerce vient de déclarer que le ministère des finances... [illegible] (Vive approbation.)

M. le ministre.—Le gouvernement a été convoqué pour jeudi prochain. (Très bien ! très bien.)

M. Pouyer-Quertier, président de la commission des traités.—La commission consent à la demande d'ajournement ; nous comptons sur le gouvernement pour activer l'examen des questions à résoudre.

LA QUESTION RELIGIEUSE EN ALLEMAGNE.

[illegible]

...la mesure de l'Etat ; elle met sous la disposition de la puissance ecclésiastique... Sa Majesté a commandé le sceau de l'Etat... [illegible]

Les évêques prussiens réunis à Fulda, à la fin d'avril, ont en vain protesté, alors qu'il en était temps encore, contre la présentation des nouvelles lois... [illegible]

En terminant, les évêques concluent que l'Etat n'est pas compétent pour juger seul des affaires de l'Eglise.

Le journal la Germania, qui a publié cette Adresse, a été frappé aussitôt d'une confiscation qui n'a duré que quelques heures, après quoi les déclarations de l'épiscopat sont tombées dans le domaine de la publicité. Elles font, depuis cinq jours, l'objet de la polémique des journaux.

Tous les organes du parti conservateur, même certaines feuilles protestantes, affirment hardiment les sympathies que leur inspire la fermeté des évêques. L'Allemagne catholique se soumettra-t-elle, dit dans ces journaux, défaitiste résolue de l'épiscopat, et elle y verra la garantie que ni les confiscations, ni la contrainte, ni la prison ne pourront amener les évêques à faire la plus simple concession pour favoriser le régime bismarkien qu'on veut imposer à l'Eglise. Le temps où le joséphisme avait des adhérents dans le haut et bas clergé est heureusement passé.... Jamais le clergé, et avec lui tout le monde croyant, n'a été plus uni qu'aujourd'hui. Ainsi se consacre, dans les souffrances et la persécution, le triomphe du pouvoir spirituel de l'Eglise....

Cette argumentation exaspère le prince de Bismarck, s'il faut en juger par le ton des journaux qui traduisent habituellement la pensée du cabinet de Berlin. Ils trouvent que les évêques ont tenu un langage qui ne convient pas à de loyaux sujets. La Gazette de Spener dit que les lois nouvelles donnent à l'Etat tous les moyens pratiques de se faire obéir. Si les autorités supérieures ecclésiastiques ne se soumettent pas aux dispositions légales relatives à l'éducation du clergé, si elles confient les fonctions sacerdotales à des individus n'ayant pas passé les examens d'Etat, si elles ne présentent pas aux présidents supérieurs des provinces les candidats qu'elles veulent placer, si elles veulent soustraire leurs établissements au contrôle des présidents supérieurs, si les prêtres qu'elles excommunieront en appellent à l'Etat, il s'élèvera avant peu beaucoup de conflits.

Les prêtres, munis illégalement d'un ministère quelconque, n'ont pas le droit d'exercer des fonctions ecclésiastiques ; ils seront donc frappés d'amendes de même que leurs supérieurs : leurs émoluments seront retenus ; les établissements ecclésiastiques seront fermés, et, en fin de compte, le tribunal ecclésiastique supérieur aura à décider si le maintien en fonction de prêtres rebelles n'est pas incompatible avec l'ordre public. Nous avons achevé la confection des lois qui garantissent la dignité de l'Etat ; maintenant commence la partie la plus importante la plus décisive de notre œuvre ; il s'agit de la mener à bonne fin, d'une main ferme, sans hésitation, sans aucune de ces ménagements qui feraient croire que nous sommes intimidés. Autrefois l'Etat était sans défense, aujourd'hui il est bien armé, mais il n'écoutera pas le respect des partisans de Rome qu'après leur avoir prouvé qu'il est bien résolu à faire usage de ses armes. "Le respect que vous obtiendrez ainsi, répondent les conservateurs, sera celui que Dioclétien et consorts obtenaient des premiers chrétiens. La vérité est que les gens qui se trouvent aujourd'hui soit à la tête de l'Etat en Prusse, soit dans les bureaux de rédaction des feuilles libérales et officieuses n'ont aucune notion exacte de ce qu'est la foi chrétienne. Et il y a aujourd'hui, en Allemagne, un grand nombre d'individus qui se préparent à fournir sur ce point au prince de Bismarck des éclaircissements qui lui seront tout au moins désagréables.

Quand on voit les principales notabilités de l'Eglise protestante, en Allemagne, ne pas hésiter à exprimer le sentiment de douleur et de désapprobation que leur inspirent les procédés du cabinet de Berlin en matière religieuse, il est difficile de se faire la moindre illusion sur le but que poursuit le nouvel empire germanique. L'objectif du prince-chancelier, c'est l'écrasement de toutes les consciences chrétiennes indépendantes. Le président du consistoire protestant de Munich, M. de Harless, s'adressait-il pas, il y a quelques jours, à la communauté évangélique de Bavière, une circulaire pour exhorter les fidèles à résister avec courage aux envahissements de plus en plus agressifs de l'esprit anti-chrétien ? De son côté, l'impératrice Augusta ... [illegible] inquiétudes au surintendant du consistoire de Berlin : "Les temps sont durs, aurait dit Sa Majesté : nous en arriverons à ce point que quiconque croit en fils de Dieu, et veut vivre de cette foi, sera réputé ennemi de l'Etat. Mais j'espère bien..."

—Il n'y a plus de ... que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 157.

—Bonneterie et parfumerie vendues à la médaille d'or, à vendre à bon marché, 69, Camp et 15, Dauphine.

—C'était quelque temps après la première représentation de la Vie de Bohême...

Sur un tapis de Turquie.

...

Ce soir-là aussi, Henri Murger tira, pendant près de deux heures, un feu d'artifice d'esprit dont le charme de Musette fut le bouquet.

Vernet, l'auteur de la musique, qui la chantait pour la première fois, avait une de ces voix qui ont la propriété de mettre instantanément le baromètre à la pluie ; il fut cependant le répéter six fois de suite, et même, pour obtenir qu'il la chantât une septième fois, une quête à son bénéfice fut organisée instantanément.

On était dix-huit convives, la quête produisit 17 francs !

C'est depuis ce jour-là que Vernet s'est retiré à la campagne.

UN MONSIEUR DE L'ORCHESTRE.

—On expose en ce moment, à Liverpool un diamant trouvé au Cap. La valeur de la pierre, qui pèse 28 carats et demi, ou 102 carats de plus que le célèbre Koh-i-Noor, est, dans son état brut, estimée à 25,000 livres sterling. Sa longueur est de 1 6[8] pouces dans une direction, de 1 1[8] pouce dans une autre ; sa grosseur est de 1 1[8] pouce. Comme tous les diamants trouvés au Cap, la pierre est d'une couleur jaunâtre très prononcée et ressemble beaucoup au diamant connu sous le nom de "Grand-Duc de Toscane, pesant 139 1[2] carats. Quant au poids, le diamant exposé n'est surpassé jusqu'à présent que par quatre diamants, savoir : du "Roi de Portugal", pesant 1,680 carats ; du "Radscha de Maltan" pesant 367 carats ; du "Nizam" pesant 310 carats ; et du "Grand Mogol" pesant 787 1[2] carats. Si la pierre était blanche, sa valeur serait incalculable.

—Service complet d'articles de toilette, à bon marché, 69, Camp et 15, Dauphine.

DIVERS.

Consulado de España,

NUEVA ORLEANS.

En obediencia á la ley del Registro Civil, los Españoles residentes en el distrito de este Consulado... [illegible]

Nueva Orleans, 1º Junio 1873.

El Consul,
CARLOS PIE.

1er juin—1m—dim,mar

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avis est donné aux ALSACIENS-LORRAINS... [illegible]

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

Nouveaux moulins à coton de Gullett... [illegible]

ERNEST & CO, agents généraux, No 102, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE NATIONALE,

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS :

No 182 Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir les dépôts...

C. D. STURTEVANT, Caissier. A. FAILLEN...

Glace. Glace.

Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane.

Bureau, No 68 de la Rue du Canal, Nouvelle-Orléans, Lne.

VENTE EN GROS ET EN DETAIL.

Les ordres sont respectueusement sollicités et promptement exécutés.

L'expédition pour les villes d'eau et pour la campagne est l'objet d'une attention spéciale.

S'adresser à D. POCHELU, Lock Box No 60, du bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans.

27 mai—1m

APPAREIL PERFECTIONNE

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'essai au No. 2 du Triangle Building et No. 24 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant, Lock Box 501 du bureau de la Poste.

Pharmacie.

M. E. DELHEY a l'honneur d'annoncer... [illegible]

Meubles ! Meubles !

LIQUIDATION POSITIVE

Pour cause de changement d'affaires.

M. BARNETT,

46.......Rue St-Louis.......46

[illegible]

PIERRE DUPONT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le ... [illegible]

CASSIDY & MILLER,

Voiliers, Agents de Fabricants de Duck Coton.

MARCHANDS DE

Cordages Manille et Goudronnés... No 107 de la rue Fulton, Nouvelle-Orléans.

Baignoires patentées de M. HUET.

CES BAIGNOIRES... [illegible]

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE De la Vallée du Mississipi.

COLLINS & JOURDAN,

Propriétaires et Fabricants.

[illegible]

L. H. REYNES & BRO.

[illegible]

SPECTACLES, &c.

JARDIN DE MAGNOLIA.

[illegible]

LE DIMANCHE... GRAND CONCERT...

Restaurant et terre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

RICHARD ROMANS.

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

[illegible]

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

La prochaine session commencera le premier LUNDI... [illegible]

B. F. BOYD, Surintendant.

20 mai—6m

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

En un assortiment complet de TABACS à priser et à fumer à très bas prix, par

ED. L. BELL & CO,

Coin des rues Canal et Carondelet.

J. BESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULON,

No 68...RUE VIEILLE-LEVEE...No 68

Manufacture à Vapeur de :

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de :

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

PENSION FRANÇAISE

A LA BAIE ST-LOUIS.

L'HOTEL STOCKTON, à la Baie St-Louis... [illegible]

Baie St-Louis.

Mme L. CHABERT... [illegible]

SOURCES DE CRAB ORCHARD,

1873......KENTUCKY......1873

A six milles de Louisville, sur l'embranchement Knoxville du chemin de fer de L. et N.

L'HOTEL EST OUVERT.

Prix de la pension, $63 par semaine.

EN JUIN et en SEPTEMBRE.

[illegible]

BOWEN & THORN,

Crab Orchard, Ky.

HOTEL MILLER... [illegible]

CRESCENT HOTEL,

BAIE ST-LOUIS, Miss.

J'ANNONCE avec plaisir à mes amis, à mes anciens pensionnaires et au public en général que j'ai ouvert cet hôtel populaire, pour la saison d'été de 1873.

Le Crescent Hotel sera non seulement tenu sur le pied qui lui a valu la réputation qu'il mérite si bien, mais je ne négligerai rien pour en faire un établissement supérieur à tous les établissements de ce genre.

La table sera pourvue de tout ce que le marché pourra offrir de mieux. Les trains s'arrêtent à la porte même. Pêches, promenades en bateau, etc.

Je sollicite de mes amis et visiteurs le patronage dont ils m'ont honoré dans le passé.

JOHN V. TOULME.

Pension Française,

TENUE PAR

MADAME TASSET,

197.......rue de la Rampe.......197

[illegible]

Pension Privée

[illegible]

HOTEL BOULO,

A BILOXI, Miss.

[illegible]

HOTEL SHADY GROVE

A BILOXI, Mississippi.

[illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS

A LA MOBILE,

TENU PAR J. PACTEAU,

[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

J. S. CAMORS & CO,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

[illegible] RUE TCHOUPITOULAS, NOUVELLE-ORLEANS.

QUEYROUZE & BOIS,

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

76......VIEILLE-LEVEE......76

NOUVELLE-ORLEANS.

BALSAMIQUE des PYRENEES

[illegible]

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 76 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BASTOLARA, No [illegible] rue Dumaine.

AUGUSTE COUTURIE,

66......Rue de la Vieille-Levée......66

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co,

Cognac d'Eug. Grégoire & Co,

Genièvre de Houtman & Co, Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1858, 1865, 1868, 1870, 1871, et S. F. P.

Vins Rouge de Ladee, St-Vincent et St-Estèphe.

CAZADE & CROOKE,

No 96 Beaver Street,

NEW-YORK,

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO, annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO, pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait connaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'académie de médecine...

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRE RAFFINE... A. THOMPSON & CO.

SIROP... A. THOMPSON & CO.

MELASSE DE LA LOUISIANE... A. THOMPSON & CO.

SUCRE CLARIFIE... A. THOMPSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE... A. THOMPSON & CO.

SUCRES ETRANGERS... A. THOMPSON & CO.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 24, rue Dauphine...

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Rempart, Encoignure Canal.

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUFRESNE... [illegible]

Révolution ! Révolution !

LES DENTS !

...Prix ordinaire...

LE Dr. GEO. F. MALONEY, No 186 de la rue du Canal...

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades,

Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE,

A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuger, Moulins à scie, Machines à égrener, Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et Poêles de chauffe.

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,

(ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. F. J. ARMSTRONG.......Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSECHER, MOULINS A SCIE, Etc.

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts... MACHINES A VAPEUR... [illegible]

LEEDS & CO.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTEME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

J. G. LINGHAM, agent, au No [illegible] de la rue Union.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

J. E. DEMPSEY vs ETIENNE THEODULE LAURIN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans... [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

G. & A. DUCHAMP vs JOSEPH MIRAMON.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans... [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

RUSSELL & HALL vs M. LACEY.

SIXIEME COUR DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans... [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LEHRMAN & CO vs GRIFFEN & KNER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans... [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de la Veuve Zénon Rousseau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans... [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VINCENT CAMBAS vs LOUISA BOURGEOIS, épouse de THOMAS TAQUINO et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans... [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Succession de ... vs ... BONNET.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans... [illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CAFE DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et choisies...

MAISON D'ACCOUCHEMENTS.

Mme E. RAUBERT, accoucheuse... [illegible]

Charbon d'Alabama.

JE reçois constamment de la célèbre charbonnière de Shelby (Alabama) et le vend franco à très bas prix.

SAMUEL JAMISON, Seul Agent.

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOGER & CO.

450 caisses... Bouteilles...

PAR E. BOGER & CO.—N. SAMORY... [illegible]

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 67 et 69 de la rue de la Douane—

Les MARDIS et les JEUDIS, il sera vendu... Marchandises Sèches, "Notions" et Articles de Fantaisie ;

Les SAMEDIS,

Linge, Chapeaux et Lingerie.

PAR NASH & HODGSON.

Propriétés de Prix dans le Troisième District.

JAMES D. HILL contre la succession de JOHN DAVIDSON.

Vente pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, No 35,365.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur... CINQ TERRAINS DE PRIX... [illegible]

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes.

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

[illegible]

Hommes........27
Femmes........44

[illegible]

Pour le Conseil de direction et par son ordre :

Le Vice-Président,
E. SALOMON.

Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier,
J. B. SEGUIN.

5 juin

JULIUS LOEFFLER,

68......RUE ROYALE......68

POELIER et Marchand d'Instruments de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebrunir et redorer les installations et les instruments de toute espèce.

Bon travail est garanti.

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

167......Chartres Street......167

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.

SPECIALITES pour Nougats montés, Gâteaux et Pyramides... [illegible]

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, rue du Camp 38, Nlle-Orléans.

Assurances... [illegible]

Revenu annuel... [illegible]

Excédant, $6,830,000 17.

A. P. CLEVELAND & SON

Agents généraux pour la Louisiane et le Mississippi.

Avis au Public.

M. CHARLES GAULON... [illegible]

100 ...... A VENDRE.

[illegible]

T. LAWLER.

Nos 75, 77, 79, 81 et 83 de la rue Peters, au-dessus de la rue Nlle Levée.

15,000 ...... GRAINS.

[illegible]

T. LAWLER.

1500 barils farine de choix... [illegible]

T. LAWLER.

Changement de Local.

L. H. RICHARD

a transféré son magasin au No. 97 de la rue ... [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur... [illegible]

Pots Côtés...Pots Côtés.

PAR D. E. MORPHY... [illegible]

Farine......Farine......Farine.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, encanteur... SAMEDI, 28 juin 1873... [illegible]

Beurre ! Beurre ! Beurre !

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur... [illegible]

PAR S. GUINAULT.

Privilège de Bail.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau... SAMEDI, 28 juin 1873... [illegible]

Propriété dans le Passage de la Bourse, No 117.

PAR S. GUINAULT, encanteur... [illegible]

Vente pour cause de départ

Deux jolies propriétés rue Girod.

PAR S. GUINAULT... [illegible]

Deux jolies propriétés au faubourg Tremé.

PAR S. GUINAULT... [illegible]

Mme LEONCE,

DOCTEUR ASTROLOGIENNE,

venant de Paris.

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son cabinet ... rue DU CANAL... [illegible]

CONCERT-TOMBOLA

POUR

L'établissement d'une Bibliothèque

[illegible]

$500,000 EN BANQUE POUR PAYER LES LOTS GAGNANTS.

Seulement 60,000 Billets... 10,000 Lots.

$100,000 POUR DIX PIASTRES SEULEMENT.

UN nombre suffisant des 100,000 billets... [illegible]

— LISTE DES LOTS —

[illegible]

Total, 10,000 lots, tous payés... $500,000

Je certifie qu'il y a, à la banque des "Farmers and Drovers"... [illegible]

R. S. VEECH, caissier.

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, Louisville, Ky.

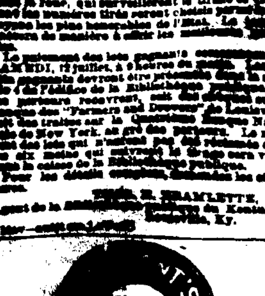

MALADES CRIMINELS.—La vie et la santé sont des dons de Dieu... [illegible]

L'APERITIF AU SELTZ, DE TARRANT.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED BOULIGNY.

Un Terrain dans la rue Ste-Marie, entre les rues Chippewa et St-Thomas.

Quatorze Terrains dans le Troisième District.

H. C. MILLAUDON ET AL. vs. MME JOSEPHINE BURTHE, Administratrice et Tutrice.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 35,382.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur... [illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

Succession de C. DUHAMEL — No 34,779.—Deuxième Cour de District.

Collection de prix de tableaux à l'huile des meilleurs maîtres.

PAR G. DE FERIET & CO—John G. Mémoire, encanteur... [illegible]

STOMACH BITTERS !

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

[illegible]

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Oestendyk,

Seul Agent au Sud,

No 22 rue Tchoupitoulas.

ATTENTION !

Grand Déballage !

E. NONIS, No 14 rue Royale... PARFUMERIE... [illegible]

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM ...

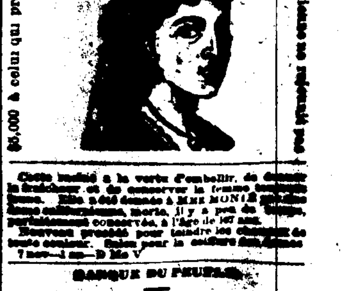

$5,000 à celui qui prouvera ... californienne ne réponde pas...

Cette liqueur à la vertu d'embellir... [illegible]

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, ... 1873.

Les CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque ... [illegible]

A. SOCOLA, ... DAVID,
F. JAUFFROID, ... F. DUNBAR,
M. HERWIG, ... ENGLAND,
E. A. ..., J. H. GOURDAIN,
... DAVIS, Président.
... LANDRY, Caissier.

Cinquième Festival Annuel

—ET—

GRAND FEU D'ARTIFICE

—DE LA—

Société de Bienfaisance des Canadiens de la Louisiane,

VENDREDI, 4 JUILLET, 1873,

Aux Fair Grounds.

DIRECTEURS.

Chas. Cavaroc, ... Tyler, Chas. Leighton,
... Thos. Dussinger, Albert Baldwin,
... L. N. Marks, ...
... T. Walshe, ... Moody,
J. C. Walde, L. W. Esnault, ...
D. Seawards,

COMITE D'ARRANGEMENTS.

C. S. BABCOCK, président.

COURSES.

Course de Poney... Prix, $20.

Course de Chevaux... [illegible]

Danse.

Les danses commenceront à 3 heures du soir, dans la Salle. Il ne sera pas permis de fumer...

[illegible]

Les boutiques et les privilèges de tous genres vendus aux Fair Grounds, le 21 juin, à midi.

18 juin—lm 28 29